



**Les raisons sont simples. En effet, depuis sa mise sous administration provisoire en 2018, la microfinance chiffre ses pertes à plus de 8 milliards de FCFA depuis 2017.**

Cette perte sèche est le fait de l'échec du recouvrement forcé des créances. Pour tenter un sauvetage, indique le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, quitus a été donné à l'administrateur provisoire de procéder à l'augmentation de capital de l'EMF à hauteur de 3 milliards de FCFA par phases, « en fonction de la situation et des besoins de la société ».

En difficulté depuis 2016, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) a décidé, le 16 janvier 2018, de mettre cette microfinance camerounaise sous administration provisoire « au regard de la situation financière et prudentielle critique de la Comeci et compte tenu de l'incapacité de ses dirigeants sociaux à restaurer la solvabilité de cet établissement ».

La Cobac a alors désigné un administrateur provisoire en la personne de Bernard Mvogo, pour un mandat de six mois. Jusque-là, la situation ne semble pas s'améliorer.